



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/033

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Joëlle DANÉY, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Marie PHILLIPPON

Date de convocation : 07 avril 2022

Objet : Adoption du budget primitif 2022 Gendarmerie.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2022 de la Gendarmerie.

Où l'exposé de son Président,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Olivier AMANS)

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 21/04/2022

ID : 009-210901609-20220414-2022_033-DE



Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

